

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 18 MARS 2020**

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 18^e jour du mois de mars 2020 à 19 h 30 par conférence téléphonique.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Julien BOUDREAU	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Éric DESCHENEAUX	Maire de Pierreville
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Jean-Guy DOUCET	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Marc-André GOSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, et M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 19 février 2020
- 1.4. Adoption des délibérations du Comité administratif du 11 mars 2020
- 1.5. Documents reproduits
- 1.6. Comité administratif de mai 2020

2. PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1 Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » : Autorisation de signature
- 3.2 Entérinement des décisions du Comité de sélection du fonds culturel 2018-2020 de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 3.3 Analyse d'opportunité pour développer l'écotourisme dans la MRC de Nicolet-Yamaska
- 3.4 Entente de financement Place aux jeunes Nicolet-Yamaska
- 3.5 Adoption du règlement 2020-01 visant à modifier les règlements 2019-02 et 2019-10 fixant la tarification des biens et services de la MRC
- 3.6 Dépôt et adoption du rapport annuel d'activités de sécurité incendie pour l'année 2019 (MRC et municipalités) et le sommaire « Plan de mise en œuvre pour l'année 7 » de ses municipalités
- 3.7 ~~Logiciel d'évaluation foncière : Renouvellement du contrat de service avec PG Solutions~~

- 3.8 Octroi d'aide financière dans le cadre du projet Immigration pour les projets de rapprochement interculturel
- 3.9 Octroi d'un contrat dans le cadre du projet Immigration pour la réalisation de capsules vidéos promotionnelles
- 3.10 Entente de services d'accompagnement en prédémarrage des projets touristiques – 2020
- 3.11 Entente de soutien aux activités de l'Office de tourisme - 2020

4. POINTS D'INFORMATION

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5.1. Autorisation de versement au Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska (FIANY)
- 5.2. Autorisation de paiement de la facture de Techni-Consultant
- 5.3. Autorisation de paiement de la facture de Danielle Gamelin, consultante senior
- 5.4. Autorisation de paiement des factures de Groupe de Géomatique Azimut
- 5.5. Autorisation de paiement de la facture de PG Solutions
- 5.6. Autorisation des affectations des sommes résiduelles du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 du Fonds de développement des territoires (FDT)
- 5.7. Autorisation des affectations des sommes résiduelles du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 du Fonds de développement des territoires (FDT)

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1. Aménagement-forêt
 - 7.1.1 Avis sur une demande d'autorisation du MTQ à la CPTAQ
 - 7.1.2 Commission chargée de tenir une consultation publique sur un projet d'élevage porcin dans la Ville de Nicolet

8. DEMANDES D'APPUI

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 **OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-03-061

CONSIDÉRANT le retrait du point suivant :

- 3.7 Logiciel d'évaluation foncière : Renouvellement du contrat de service avec PG Solutions

CONSIDÉRANT l'ajout du point suivant :

- 9.1 État de la situation du COVID-19

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval

et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-062 **1.3**
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 19 FÉVRIER 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 19 février 2020 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 19 février 2020 ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4
DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 MARS 2020

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 11 mars 2020 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, ce 18 mars 2020.

1.5
DOCUMENTS REPRODUITS

<u>Date</u>	<u>Provenance</u>	<u>Sujet</u>
2020-02-17	Questerre	Avis lié aux licences d'exploitation d'hydrocarbures
2020-02-27	MAMH	Aide financière Inventaire des actifs municipaux (50 000 \$)
2020-02-27	MAMH	Aide financière Protection des bandes riveraines (50 000 \$)
2020-02-27	MAMH	Aide financière Citerne mobile d'eau potable (12 997 \$)
2020-02-27	MAMH	Aide financière Ressource technologie informatique (50 000 \$)
2020-02-27	MAMH	Aide financière Élaboration système de mobilité durable (26 997 \$)
2020-02-27	MAMH	Aide financière Revitalisation noyaux villageois (38 330 \$)

1.6
COMITÉ ADMINISTRATIF DU MOIS DE MAI 2020

La rencontre du Comité administratif prévue le 6 mai 2020 est déplacée au 5 mai 2020 à 13 h 30 au centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska.

2.0
PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

3.0
AFFAIRES COURANTES

2020-03-063 **3.1**
ENTENTE RELATIVE AU VOLET « SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC » : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n^o 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser la préfète à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2

2020-03-064

ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION DU FONDS CULTUREL 2018-2020 DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la somme totale prévue pour la quatrième date de tombée du Fonds culturel 2018-2020 est de 10 560 \$;

CONSIDÉRANT la réception de 11 projets conformes soit un total de demande d'aide de 22 000 \$;

CONSIDÉRANT que les projets répondent aux exigences du Fonds culturel 2018-2020 ;

CONSIDÉRANT la présentation des dossiers faite au Comité de sélection le 25 février 2020, et la recommandation favorable de celui-ci ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu que ce Conseil entérine la recommandation du Comité de sélection du Fonds de soutien aux projets culturels et octroie 10 000 \$:

- 2 000 \$ à l'Orchestre à Vents du Centre-du-Québec pour le projet *Concert Souvenirs de guerre* dont le coût total de projet est de 10 516 \$;
- 2 000 \$ à la Fondation du Collège Notre-Dame-de-l'Assomption pour le projet *Comédie musicale «Les tiens, les Miens, les Nôtres»* dont le coût total de projet est de 11 650 \$;
- 2 000 \$ au Théâtre Tire-toi une bûche ! pour le projet *Le pot aux roses* dont le coût total de projet est de 31 296 \$;
- 2 000 \$ à Mme Denise Hubert pour le projet *Au fil des jours* dont le coût de projet total est de 2 950 \$;
- 2 000 \$ à Mme Dany Drolet pour le projet *Création aquarelle* dont le coût de projet total est de 3 190 \$.

Il est également unanimement résolu que ce Conseil autorise tous les versements aux projets suivant les termes inscrits aux lettres d'engagement de chacun des promoteurs énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-065

3.3

ANALYSE D'OPPORTUNITÉ POUR DÉVELOPPER L'ÉCOTOURISME DANS LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT le potentiel relié au développement de l'écotourisme dans la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC pour le analyser le potentiel de développer cette filière touristique sur le territoire ;

Il est proposé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska de procéder à l'embauche d'un chargé de projet ou à un appel d'offres sur invitation pour une firme spécialisée afin d'analyser l'opportunité de développer l'écotourisme dans la MRC de Nicolet-Yamaska et de prendre les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « 02-621-74-494 FDST - Projets majeurs » pour un montant de 53 300 \$.

Il est également et unanimement résolu d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à signer les documents nécessaires pour la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-066

3.4

ENTENTE DE FINANCEMENT PLACE AUX JEUNES NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT le projet Place aux jeunes MRC Nicolet-Yamaska mis en place par le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Nicolet-Bécancour ;

CONSIDÉRANT les services offerts dans le cadre de Place aux jeunes en accompagnement individuel de jeunes diplômés de 18-35 ans dans le but de leur faire découvrir ou redécouvrir la région, pour développer des réseaux de contacts et pour préparer leur avenir dans la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la demande d'accompagnement nécessaire pour le même type de services pour les nouveaux arrivants de plus de 35 ans ainsi que les personnes immigrantes ;

CONSIDÉRANT les résultats attendus de cette entente sont la participation aux activités de recrutement dans les salons d'emploi et d'immigration, les journées carrières des établissements d'enseignements ainsi que les séjours exploratoires pour faire la promotion des entreprises et de la MRC de Nicolet-Yamaska comme milieu de vie ;

CONSIDÉRANT que l'attraction de main-d'œuvre et l'augmentation de la population sont des priorités pour la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter cette résolution et d'autoriser M. Michel Côté, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, à signer l'entente de financement Place aux jeunes Nicolet-Yamaska tel que proposée et de verser un montant de 5 000 \$ à partir du compte « 02-621-70-900 » du budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-067

3.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-01 VISANT A MODIFIER LES RÈGLEMENTS 2019-02 ET 2019-10 FIXANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*, à l'article 244.2, permet aux municipalités de prévoir par règlement, que tout ou partie de ses biens, services et activités, soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445 du code municipal lors de la séance régulière de ce Conseil tenue 18 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge les règlements précédents, soit 2019-02 et 2019-10 ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et il est unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2020-01 modifiant les règlements 2019-02 et 2019-02 relativement à la tarification des biens et services de la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-068

3.6

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2019 (MRC ET MUNICIPALITÉS) ET LE SOMMAIRE « PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 7 » DE SES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que conformément au paragraphe 1 de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c. S-3.4), la MRC de Nicolet-Yamaska a, en collaboration avec les municipalités et en conformité avec les politiques établies par le ministre de la Sécurité publique, établi un schéma de couverture de risques déterminant les objectifs de protection contre les incendies pour l'ensemble de son territoire et les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs ;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté un schéma de couverture de risques sur son territoire qui a été approuvé par les seize (16) municipalités ;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques est en vigueur depuis le 21 juin 2012 suite à l'avis délivré par le Ministre ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska et les municipalités ont mis en œuvre des actions figurant dans le schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque autorité locale ou régionale et chaque régie intermunicipale chargée de la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action du schéma doit, dans les trois (3) mois suivants la fin de leur exercice, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport de leurs activités en matière de sécurité incendie pour l'exercice précédent et leurs projets en matière de sécurité incendie pour l'année à venir ;

CONSIDÉRANT qu'un rapport sur les activités de sécurité incendie pour l'année 2019 et les projets de sécurité incendie pour l'année 2020 a été préparé pour être soumis au ministre de la Sécurité publique ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le Rapport annuel 2019 Sécurité Incendie de la MRC et de le déposer au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7

LOGICIEL D'ÉVALUATION FONCIÈRE : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC PG SOLUTIONS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3.8

2020-03-069

OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET IMMIGRATION POUR LES PROJETS DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska (MRC) a reçu du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) un financement de 116 614 \$ pour son projet Immigration dans le cadre du *Programme Mobilisation-Diversité* pour mettre en place des initiatives qui permettront de rendre la MRC plus attractive, qui faciliteront l'accueil de nouveaux arrivants et permettront de mettre en place les conditions gagnantes pour la rétention de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT que la MRC a réservé de ce montant un budget total de 16 000 \$ afin de soutenir des projets de rapprochement interculturel à hauteur de 3 000 \$ maximum en contribution non-remboursable ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les organismes appuyés par les municipalités ont été appelés à soumettre un projet ;

CONSIDÉRANT que cinq (5) municipalités ont déposé quatre (4) projets répondant aux critères du programme ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter cette résolution et d'autoriser Michel Côté, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, à signer les protocoles d'entente relativement au soutien des activités de rapprochement interculturel pour les nouveaux arrivants et d'octroyer 9 955 \$ selon la répartition suivante :

- 2 100 \$ à la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval pour le projet *Brunch sucré* dont le coût total est de 3 000 \$;
- 3 000 \$ à la Ville de Nicolet pour le projet *Brunch multiculturel* dont le coût total est de 5 000 \$;
- 1 855 \$ à la municipalité de Pierreville pour le projet *Fête des citoyens du Bas-Saint-François* dont le coût total est de 2 655 \$;
- 3 000 \$ aux municipalités du Village de Saint-Célestin et de la Paroisse de Saint-Célestin pour le projet *Rencontre interculturelle* dont le coût total est de 3 827,53 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9

2020-03-070

OCTROI D'UN CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET IMMIGRATION POUR LA RÉALISATION DE CAPSULES VIDÉOS PROMOTIONNELLES

CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet-Yamaska (MRC) a reçu du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) un financement de 116 614 \$ pour son projet Immigration dans le cadre du *Programme Mobilisation-Diversité* pour mettre en

place des initiatives qui permettront de rendre la MRC plus attractive, qui faciliteront l'accueil de nouveaux arrivants et permettront de mettre en place les conditions gagnantes pour la rétention de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT que le plan d'action comprenait la réalisation des capsules vidéos présentant le milieu de vie de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'entreprise Jvoix Communications ;

CONSIDÉRANT la disponibilité de cette firme pour réaliser les capsules vidéos avant le 30 juin 2020 pour être admissibles dans le cadre de l'entente avec le MIFI ;

Il est proposé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter la résolution, d'engager la firme Jvoix communications et d'autoriser Michel Côté, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, à signer l'offre de services pour un montant de 10 500 \$, plus taxes, et de prendre cette somme dans le poste « 02-621-72-419 Attraction et rétention de main-d'œuvre » du budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.10

2020-03-071

ENTENTE DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN PRÉDÉMARRAGE DES PROJETS TOURISTIQUES - 2020

CONSIDÉRANT l'importance que représentent les retombées issues de l'activité des entreprises touristiques pour notre collectivité ;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC de maintenir une offre de services pour les entreprises touristiques ;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'établir des partenariats avec les organismes disposant d'une expertise en matière de développement économique ;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'Office de tourisme dans l'accompagnement et le support aux entreprises touristiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'Office de tourisme pour des services d'accompagnement et de soutien de promoteurs en prédémarrage pour des projets touristiques, faisant partie intégrante de la présente entente ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente « Offre de services d'accompagnement en prédémarrage » de l'Office de Tourisme Nicolet-Yamaska au montant de 10 000 \$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.11

2020-02-072

ENTENTE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE L'OFFICE DE TOURISME - 2020

CONSIDÉRANT l'importance que représentent les retombées issues de l'activité pour notre collectivité ;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'Office de tourisme dans la promotion des activités touristiques ;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite apporter à l'Office de tourisme le support financier nécessaire à la réalisation de ses mandats de promotion qui touchent l'ensemble des municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les termes et les conditions quant à la subvention versée par la MRC au montant de 95 000 \$;

Il est proposé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente « Soutien aux activités » de l'Office de tourisme Nicolet-Yamaska pour l'année 2020 au montant de 95 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0
POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

5.0
AFFAIRES FINANCIERES

5.1
AUTORISATION DE VERSEMENT AU FONDS D'INVESTISSEMENT AGROALIMENTAIRE NICOLET-YAMASKA (FIANY)

2020-03-073

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska s'est engagée à contribuer financièrement au Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) pour la somme de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

Il est proposé par M. Éric Descheneaux, maire de Pierreville et appuyé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à transférer la somme de 10 000 \$ au Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) tel que prévu au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2
AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE TECHNI-CONSULTANT

2020-03-074

CONSIDÉRANT la facture # WR1008 de Techni-Consultant d'un montant de 7 852,50 \$, plus les taxes applicables, concernant la démarche de gestion des actifs ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Comité de puiser la somme au poste budgétaires « 02-610-75-419 Démarche de gestion des actifs » pour un montant de 7 852,50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3
AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE DANIELLE GAMELIN, CONSULTANTE SENIOR

2020-03-075

CONSIDÉRANT la facture # MRCNY-003 de Danielle Gamelin, consultante senior d'un montant de 6 900 \$ concernant la planification stratégique 2020-2024 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Comité de puiser la somme au poste budgétaire « 02-138-30-412 Honoraires professionnels » pour un montant de 6 900 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4
AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES DE GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT

2020-03-076

CONSIDÉRANT les factures # 9680 et # 9722 de Groupe de Géomatique Azimut aux montants de 10 525 \$ et 14 931 \$, plus les taxes applicables, concernant des frais d'utilisation annuel ainsi que la licence concernant Golnra ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Comité de puiser les sommes aux postes budgétaires « 02-610-75-671 Équipement informatique » pour un montant de 10 525 \$, plus les taxes applicables, et « 02-610-75-729 Golnra » pour un montant de 14 931 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5

2020-03-077

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT la facture # CESA36591 de PG Solutions d'un montant de 32 120 \$, plus les taxes applicables, concernant l'entretien et le soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

Il est proposé par M. Éric Descheneaux, maire de Pierreville et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Comité de puiser les sommes au poste budgétaire « 02-150-20-673 Logiciel informatique » pour un montant de 32 120 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6

2020-03-078

AUTORISATION DES AFFECTATIONS DES SOMMES RÉSIDUELLES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, conformément au protocole d'entente établi avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, doit autoriser les affectations des sommes résidentielles du Fonds de développement des territoires ;

CONSIDÉRANT les orientations du plan d'action et du budget annuels de la MRC ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser les affectations des sommes résidentielles du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 du Fonds de développement des territoires telles que présentées dans le document joint et qui fait partie prenante de la présente résolution.

Il est également résolu de transmettre une copie des affectations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 du Fonds de développement des territoires à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7

2020-03-079

AUTORISATION DES AFFECTATIONS DES SOMMES RÉSIDUELLES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2020 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, conformément au protocole d'entente établi avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, doit autoriser les affectations des sommes résidentielles du Fonds de développement des territoires ;

CONSIDÉRANT les orientations du plan d'action et du budget annuels de la MRC ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston

et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser les affectations des sommes résidentielles du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 du Fonds de développement des territoires telles que présentées dans le document joint et qui fait partie prenante de la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser que toute somme excédentaire du programme FDT qui pourrait rester soit transférée vers le fonctionnement.

Il est également résolu de transmettre une copie des affectations du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 du Fonds de développement des territoires à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoires du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

7.0

DOSSIERS EN « AMÉNAGEMENT-FORÊT – COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES »

7.1

AMÉNAGEMENT-FORÊT

7.1.1

2020-03-080

AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DU MTQ À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande afin d'obtenir une autorisation pour des servitudes de travail temporaires de travail (superficie = 2043 m²) et des acquisitions en zone agricole (superficie = 880 m²). Les servitudes sont requises afin de construire les accès et les aires de travaux nécessaire à la reconstruction d'un pont situé sur le route Marie-Victorin (132) – rivière Colbert (P-08032) existant à Baie-du-Febvre sur une partie des lots 5 433 038, 5 433 039, 5 433 040, 5 433 048, 5 433 782, 5 433 786, 5 433 789, 5 433 795, 5 433 798 et 6 131 757 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation du MTQ tient compte des conditions formulées à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC peut transmettre à la CPTAQ une recommandation sur cette demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation ci-haut mentionnée est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Il est proposé par M. Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska adresse un avis favorable à la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation du MTQ (Réf. : Dossier 426944) ;

QUE MRC de Nicolet-Yamaska renonce au délai prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ ainsi qu'à la tenue d'une rencontre si l'orientation préliminaire de la CPTAQ est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-081 **7.1.2**
COMMISSION CHARGÉE DE TENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DANS LA VILLE DE NICOLET

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet a demandé lors de son Conseil municipal du 9 mars 2020 que la MRC de Nicolet-Yamaska assume la consultation publique pour un projet d'élevage porcin sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska doit constituer une commission responsable de la tenue de l'assemblée publique de consultation ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige que cette commission soit composée du préfet, du maire de la municipalité dans laquelle est prévu le projet d'élevage porcin et d'au moins un autre membre du Conseil de la MRC désigné par le préfet ;

CONSIDÉRANT que d'office la MRC désigne le préfet suppléant, M. Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre, comme président, que Mme Geneviève Dubois, mairesse de Nicolet (municipalité dans laquelle le projet est prévu) et d'un autre membre désigné par le préfet, pour former la commission chargée de tenir les consultations publiques sur le projet d'élevage porcin ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre, et M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, à siéger sur la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0
DEMANDES D'APPUI

9.0
AFFAIRES NOUVELLES

9.1
ÉTAT DE LA SITUATION COVID-19

Les maires échangent sur l'état de la situation concernant la pandémie du Covid-19 pour leur municipalité respective en fonction des mesures préventives mises en place par le gouvernement du Québec.

2020-03-082 **10.0**
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Pascal Thérault, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt heures trente (20 h 30).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PRÉFÈTE
GENEVIÈVE DUBOIS

Signatures



SECRÉTAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ